



Paris le, 29 janvier 2019

Situation de la filière sociale et éducative : La mobilisation continue et doit maintenant s'intensifier !

Le 28 novembre 2018 dernier, lors du CTM, l'administration a reculé sur la mise en place de son projet de «statut au rabais» des futurs cadres éducatifs. Cette décision fait suite à la mobilisation initiée et construite par l'intersyndicale CGT-PJJ / SNPES-PJJ/FSU et le boycott d'une majorité des organisations syndicales notamment lors du Comité Technique Ministériel du 22 novembre. Malgré ce premier coup d'arrêt, l'administration est passée en force sur le projet de nouvelle grille des CSE (indice sommital à 638 avec application au plus tard en 2021). Ensemble, le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ maintiennent leur revendication d'une réforme véritablement ambitieuse de la filière sociale et éducative. Cela doit passer par les mesures suivantes :

- L'intégration des éducateur.trice.s et ASS dans la catégorie A type (à l'indice sommital 669 pour le premier grade, 798 pour le deuxième et 830 pour le dernier) reconnaissant ainsi le niveau d'expertise et la spécificité des missions dévolues à la PJJ et permettant de pouvoir postuler par détachement dans d'autres corps de catégorie A (notamment celui des CPE de l'Education Nationale),
- L'intégration des RUE dans le premier grade du corps des directeur.trice.s de services de la PJJ car la responsabilité des unités est une fonction de direction
- Le reclassement de l'ensemble des directeur.trice.s de services sur les trois grades reconnaissant également leur expertise et permettant une réelle évolution de carrière.

Les textes adoptés et les projets en cours de la DPJJ concernant la filière socio-éducative, tant au niveau des grilles indiciaires que de la définition des missions, démontrent le mépris de l'administration envers ses agents et son manque criant de volonté de les défendre.

Cette situation doit nous appeler à continuer de construire dans le temps la mobilisation pour les personnels de la filière sociale et éducative en maintenant en l'état nos revendications et les actions en cours.

Ainsi, les RUE ont engagé une campagne dans de nombreuses régions de boycott et d'action sur les points suivants :

- Ne plus faire remonter les tableaux d'activités mensuelle/hebdomadaire ou toutes autres demandes liées à l'activité des unités
- Ne plus transmettre les rapports d'activité
- Ne pas transmettre les comptes-rendus d'entretien professionnels

- Ne plus participer aux instances territoriales et inter-régionales (CDTE, JTC, GPS, CLSPD, Séminaire)
- Ne plus signer les ordres de missions relevant de la compétence des DS, et toutes autres fonctions relevant des missions des DS
- Ne plus assurer les intérim de direction

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU soutiennent ces actions et les personnels qui les mettent en œuvre. Nous appelons l'ensemble des collègues à rejoindre la mobilisation et à l'amplifier, tout particulièrement les directeurs et directrices de service. Ces revendications permettront aussi de déverrouiller leur évolution de carrière.

Le 22 janvier 2019, le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ ont été reçus par l'administration centrale sans la présence de représentantes du Secrétariat Général du ministère de la Justice initialement prévues à cette audience. En leur absence, cette rencontre s'est vidée de tout son sens, les questions liées au statut n'ayant pas pu être débattues car la DPJJ «n'avait pas de mandat pour cela». En lieu et place, la SDRHRS souhaitait nous associer à un travail de réflexion autour de l'accès et au contenu de la future formation des cadres éducatifs, ainsi qu'à la rénovation du règlement d'emploi. L'intersyndicale a réaffirmé que la question du statut était le point de départ de toute discussion et qu'il n'était pas envisageable d'avancer sur les autres questions sans savoir dans quel cadre statutaire seraient reclassés les agents. En réponse, l'administration nous recevra le 06 février 2019 en présence des représentant.e.s du Secrétariat Général pour débattre enfin de la question du statut.

Nous porterons ensemble les revendications pour permettre de nouvelles perspectives pour la profession. Il appartient aujourd'hui à l'administration de donner des garanties aux personnels dans le sens de la reconnaissance de leurs missions et de leur niveau d'expertise. Ne pas le faire, c'est prendre le risque de cristalliser les mécontentements des professionnel.le.s et ainsi fragiliser davantage notre administration.

Pour finir la DPJJ nous a informés que le projet de cadres éducatifs serait normalement proposé au Comité Technique Ministériel du mois d'avril. La directrice nous a avertis, qu'en réponse aux prises de positions des RUE mobilisé.e.s, elle allait transmettre une lettre de cadrage aux DIR et DT afin d'harmoniser leur réaction face à ce mouvement social. La directrice dit vouloir renouer le dialogue avec les personnels avant d'envisager des mesures « répressives ». Cette réaction montre que cette mobilisation du premier niveau hiérarchique inquiète la direction de la PJJ.

Le mouvement des personnels a permis le recul de l'administration au CTM de novembre et la pousse à envisager de nouvelles solutions pour rendre le projet de statut de «cadres éducatifs» plus acceptable par la profession.

D'ores et déjà, nous avons obtenu de l'administration un engagement à nous recevoir de nouveau sur ce sujet mais cette fois-ci en présence d'un.e représentant.e du Secrétariat Général.

Plus que jamais, il faut maintenir le rapport de force afin que nous obtenions une juste reconnaissance statutaire pour toutes et tous !